



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER · SECOURIR · FORMER  
Essonne

# Bilan d'activité 2024

Fiers d'être  PROTECTION CIVILE  
AIDER · SECOURIR · FORMER  
**SECOURISTES**  
JEUX DE PARIS 2024



**BULLETIN DE LIAISON N°51**

**Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne**

Boîte Postale 238 – 91007 EVRY cedex, France

Association agréée N°W912000935 JO du 24.11.1966 et 02.10.1967 - Membre de la Fédération Nationale de Protection Civile  
Agrément Organisme de formation N°1191 06979 91- Agrément de Sécurité Civile depuis 2006 - N° SIRET : 478 704 406 00014

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Election du bureau du 1 février 2025

<b>Président :</b>	M. Anthony SCHMITT
<b>Vice-Président :</b>	M. Kevin BOUCQ
<b>Secrétaire Général :</b>	M. Michel CHEVAUCHER
<b>Secrétaire adjoint :</b>	M. Mme Christele HUBERT
<b>Trésorière :</b>	Mme Christine BRIFAUD
<b>Trésorier adjoint :</b>	M. Nicolas CATE
<b>Gestion Opérationnelle :</b>	Mme Christele HUBERT M. Naseerudeen MEEAJANE M. Valentin NABOT

## Chargés de Missions :

M. Thierry JULIEN,	M. Jeremy MOULE.
M. Edouard LUCAIN,	M. Paul LAMBERT
M. Patrick WLODARZ,	M. Fabrice MOTTE



# COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2024

*27097 heures de bénévolat.*

***Année très active avec des participations exceptionnelles.***

Le 14 décembre 1965, M. Georges POMPIDOU, Premier Ministre, a souhaité créer la **Fédération Nationale de Protection Civile** afin de prolonger l'action des Pouvoirs Publics sur l'ensemble des domaines de la Protection Civile par le biais du Bénévolat.



Cette structure fait suite aux services de défense passive qui étaient mis en place pendant et après la dernière guerre mondiale. Après une définition des missions de la Sécurité Civile intervenue en 1987, la loi de modernisation de la Sécurité Civile est mise en place le 13 août 2004. Une coupure s'effectuera avec la création des associations agréées de Sécurité Civile, La Fédération Nationale de Protection Civile est l'une des composantes. (La première) Elle regroupe une centaine d'associations départementales composées de 32000 Bénévoles engagés pour Aider, Secourir et Former. 500 antennes locales pour être au plus proche des besoins, 4 millions d'heures de bénévolat.

***L'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne*** a été créée le 15 octobre 1966, avec le sigle ADPC91. **(57ans)**

Elle est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et est inscrite à la Préfecture d'EVRY, où elle a établi son siège en 1973, sous le n° W0912000935. Siret 47870440600014.

Une délégation opérationnelle de l'agrément de Sécurité Civile est donnée par la Fédération Nationale de Protection Civile depuis 2006, date de mise en place de cet agrément.

Cet agrément se décline sous 4 formes de missions :

- Mission de type A : Opérations de secours (opérations de secours à personnes et de sauvetage)  
Extension A3 nous permettant la mise en œuvre de la barque de sauvetage acquise en 2017
- Mission de type B : Actions de soutien aux populations sinistrées
- Mission de type C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées
- Mission de type D : Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS)

**Parmi les changements remarquables de l'année 2024 nous pouvons signaler :**

- Récupération de nombreux matériels de bureautique
- Qualification QUALIOP1 renouvellement confirmé avec un audit intermédiaire.
- Achat de matériel de secours et de consommables pour les Jeux Olympiques.
- Augmentation de 514 le nombre de personnes formées en 2024.
- Récupération d'un stock important de bouteilles d'eau après les JOP.
- Mise en route de l'activité humanitaire et Maraudes
- Institution de réunion de présentation avant intégration des nouveaux.
- Achats et mise en place de 5 mannequins de la gamme Laerdal QCPR.



Notre Association compte actuellement **7391** adhérents, membres bienfaiteurs, donateurs et organisateurs dans le département de l'Essonne. Nos formateurs ont formé 95% de ces personnes au secourisme, pour la plupart au cours de cette dernière année.

## **SECOURIR**

### **L'ÉQUIPE ASSOCIATIVE**

*Professionnels !*

*Plutôt Bénévoles, avec des allures de professionnels !*

Notre équipe associative compte **103 personnes** :

- 91 Équippers-Secouristes,
- 9 Secouristes,
- 2 Logisticiens PSC1 ou SST.
- 26 Chefs d'équipes,
- 16 Chefs d'équipe Premiers Secours.
- 5 Chefs de postes
- 10 Permis Blancs Conduite VPSP
- 21 acteurs Aide et écoute Psychologique
- 4 AEP2 Sauveteurs
- 19 Spécialistes en milieu sportif,
- 12 Équippers de première Intervention Incendie.
- 2 permis bateau
- 2 sauveteurs aquatiques

En fin d'année nous avons passé en mode adhérent non actifs plusieurs équipiers qui ne donnent plus de nouvelles.

De nouveaux Équippers, Secouristes et Logisticiens viennent régulièrement nous rejoindre et compenser les mouvements toujours importants. Un processus d'information a été mis en place afin de présenter nos activités à tout nouveau postulant.

Profitez de l'occasion pour leur souhaiter bon courage !

Notre **ELSA (Équipe Locale de Secours et d'Appoint)** est constituée des secouristes actifs non mobilisables au titre d'autres fonctions.

Cette équipe peut être activée sur simple appel téléphonique auprès de l'un des responsables. Un message est expédié à chaque équipier dès le déclenchement grâce à la fonction prévue par E-Protec. Les équipiers peuvent dès lors déclarer leur disponibilité. Elle a été activée plusieurs fois cette année principalement sur préalertes. L'utilisation de la base « WhatsApp » fait aussi fonction d'alerte, des rappels sont faits sur ce fonctionnement en réunion d'équipe chaque mois.

Il faut ½ h d'appels téléphoniques pour convoquer cette équipe au point de rendez-vous, notre local. Elle peut être à pied d'œuvre en 1 heure. En fonction de la mission, du matériel spécifique pourra compléter l'équipement des véhicules.

#### **Installation :**

- 1 ensemble signalétique :
- Poste de secours, impliqués, PC.
- 2 ballons éclairants.
- 2 panneaux d'affichage « Protection Civile »
- 5 tentes spécialisées 3m x 4,5m
- 2 cache vue d'intervention.
- 200 lits de repos de type Picot
- 15 brancards pliants normalisés
- 31 lits de type snog avec 2 supports
- 250 Kits couchage et hygiène
- 20 Chaises pliantes
- 2 Chauffages mazout.
- **Cantine 1** Lot électrique (100 mètres de câbles 5 spots halogènes)
- Multiprises diverses, Rampes néon.
- 500 Couvertures de survies

#### **Secours :**

- 1 brancard roulant pliant par la moitié.
- 2 brancards type Ambulance
- 3 chaises de transport
- 2 sacs à dos Lot B (PS avec oxygène)

2 sacs Premiers Secours.

3 défibrillateurs

30 couvertures bactéricides

- **Cantine 2** 200 Draps Jetables

- **Cantine 3** 100 draps de lits hospitaliers

#### **Accueil :**

- **Cantine 4 Boisson** (1000 Gobelets, Café, Thé, Sucre, 2 bouilloires, 1 cafetière.

150 litres d'eau potable

1 four micro-Onde

60 rations lyophilisées

2 percolateurs 10 litres.

1 petit réfrigérateur

1 lave mains autonome

#### **Inondations :**

1 barquette de sauvetage

4 cuissardes pour les équipiers.

4 gilets de sauvetage

1 petit moteur électrique 4Cv

#### **Nettoyage :**

1 groupe de nettoyage à moteur

#### **Cantine 5**

2 pompes de relevage, tuyauteries.

5 raclettes





Nous allons proposer en 2025 de réunir une bonne partie de ce matériel dans une remorque spécifique prête à partir avec tout le matériel

### **Mission de type A : Opérations de secours.**

- La convention tripartite SAMU-SDIS-ADPC renouvelée en novembre 2023 nous donne la possibilité de faire les évacuations nécessaires sur ordre du Médecin régulateur du SAMU si toutefois la mise en place d'une double équipe a été acceptée par les organisateurs.
- La convention inter associative regroupe 5 associations dans notre département (Croix Blanche91, UMPS91, ADPC91 & Croix Rouge, FFSS) renouvelée en Décembre 2021, permet de n'avoir qu'un seul numéro à mémoriser pour alerter les associations. Nous avons tenu l'astreinte Inter-associative tous les 5 mois pendant 1 mois. Nous participons à plusieurs comités d'organisation au niveau préfectoral.  
Un volet indemnisation a été mis en place dans cette nouvelle convention. Les demandes doivent passer par la Fédération pour être transmises à la DGSC-GC

Pour l'ADPC91, un représentant agréé dispose :

- D'un téléphone d'astreinte pour répondre aux demandes,
- De son propre téléphone pour appeler,
- D'une sacoche contenant les numéros d'urgence de chaque association
- D'une chasuble jaune (Coordinateur Inter associatif).

Notre déclenchement est basé sur le numéro de permanence, celui du responsable Opérationnel Départemental, du Gestionnaire des postes de secours et de notre Président.

### **Mission VPSP pour le l'ARS et le SAMU91**

Une belle épine dans le pied !

Du **1 janvier au 5 février 2022** nous avons été mobilisés dans le cadre de la couverture sanitaire supplémentaire avec l'ARS.

Des équipages composés de deux équipiers PSE2 (dont un chef d'équipe) ainsi que d'un secouriste PSE1 sont requis à bord d'un Véhicule de Premiers Secours à Personnes afin de pouvoir se déplacer à domicile, de faire un premier bilan diagnostique, de décider avec le médecin du SAMU de la conduite à tenir, de laisser la victime au domicile en lui prodiguant des conseils pour la suite ou d'évacuer vers le centre hospitalier désigné par le médecin.

67 engagements, 469 heures, 8179 Km parcourus, 176 transports, 187 prises en charge.

1745 heures de bénévolat.

Nous sommes malheureusement toujours en attente de versement d'indemnités sur ce chapitre la somme serait bloquée au niveau de l'APHP.

Plusieurs demandes de renfort ont eu lieu en provenance de l'ARS, de la Préfecture, du SAMU91 cette année, une bonne partie de notre réponse négative est liée à ce reliquat.

Pendant la période des JO, le SAMU a demandé également notre engagement avec la garantie de notre fédération que nous recevions une indemnisation de la part de L'ARS IDF.

Toutefois, afin de pérenniser cet engagement auprès du SAMU qui le souhaite également, nous avons fait en 2024, 48 missions, 233 heures, 3803 Km, 87 prises en charge, évacuées vers un centre hospitalier, 875 heures de bénévolat.

Un projet de convention SAMU, CHSF est toujours en cours d'étude.

## **AIDER**

### **Mission de type B : Actions de soutien aux populations sinistrées,**

- Convention renouvelée par la FNPC avec la SNCF en île de France le 02/03/2021
- Convention renouvelée avec le SID-PC Engagement sur les Plans Nombreuses Victimes.
- Plusieurs mises en alerte ont été déclenchées au moment des inondations dans le nord de la France. Et dans l'Essonne avec peu d'engagement.



## Projet Humanitaire : Maraudes :

### Ça Roule !

Le projet d'évolution proposé par Kevin BOUCQ lors de l'assemblée générale 2023, « Participer aux actions humanitaires locales » avec la mise en place de maraudes est en place.

Les subventions communales 2024 (5300 Euros) y sont entièrement consacrées.

Plusieurs réunions de cadrage du projet ont eu lieu, 10 personnes participent à cette action.

Un gros travail de relance des demandes de subvention a été fait auprès des 196 communes de l'Essonne. Au moins 5 réunions ont eu lieu en mairies.

Des contacts sont en place avec la Croix Rouge, gestionnaire du 115 départemental afin de trouver des synergies.

Un gros travail de procédures a été effectué.

L'équipe a participé à la collecte d'objets qui ont été vendus sur 3 brocantes communales, le surplus a été remis à Emmaüs,

Un partenariat a été trouvé avec la société METRO qui a fait un don de nombreux objets, Le magasin Carrefour de Breuillet accepte une collecte bimensuelle de dons à la porte de leur magasin. Nous les en remercions.

Un peu de place a été dégagé dans notre local pour le stockage des éléments utiles.

Une maraude est planifiée en soirée toutes les semaines.

L'équipe utilise principalement le DUSTER pour cette action.

22 maraudes en soirées, 13 personnes, 384 heures, 1382 Km parcourus

## Mission de type D : Dispositifs prévisionnels de Secours (DPS).

### Une activité en forte reprise

- **306** Dispositifs Prévisionnels de Secours assurés par 134 Équipiers, Secouristes et Logisticiens, soit 12614 heures de bénévolat. 3324 heures de présence sur le terrain ont été effectuées à la demande des organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans 60 villes du département.
- 985 prises en charge, 153 personnes transportées vers un centre hospitalier pas les moyens définis par le SAMU, dont l'ADPC91.
- Nous assurons depuis plusieurs années des assistances de manifestations importantes. Cette année nous pouvons encore citer : Les Fêtes des plantes à St Jean de Beauregard, Les compétitions de Kart à Angerville, les compétitions de Karaté à Villebon sur Yvette, plusieurs fêtes étudiantes sur plusieurs campus.

## L'ACTIVITE GLOBALE - Evolution au fil des vingt dernières années :





## **Nos interventions hors département (26 journées) :**

15 villes, 19 en Ile de France, le reste en France.

*Carhaix (29), Carrière sous Poissy (78), Louveciennes (78), Gambais (78), Nanterre (92), Paris (75), Poissy (78), Tours (37), Toussus-le-Noble (78), Triel sur Seine (78), Verneuil sur Seine (78), Fontainebleau (77), Brou sur Chantereine (77), Versailles (78)*

## **Paris-Nice amateur :**

10 jours, 3 personnes, 140 heures de bénévolat, 2554 Km réalisés

36 soins et surveillances, 3 évacuations.

## **Jeux Olympiques et Paralympiques :**

*Sentiment mitigé sur cette participation !*

Participation de notre équipe sur 3 événements de passage de la Flamme en Essonne.

Puis pendant la période de jeux du 26 juillet au 05 septembre 2024 principalement à Paris et environs.

**90 missions, 46 équipiers, 2822 heures, 8837 Km.**

Fourniture de plannings d'engagement 2 jours avant le début, nombreuses obligations notamment la communication, interdiction de faire des photos montrant les logos JO.

Obligation d'obtenir les accréditations par la présence physique avant la participation.

Notre situation 91, 40 Km de Paris, n'a pas été prise en compte dans les déplacements nécessaires de nos équipiers non logés à l'internat St Louis dans Paris. Avance des frais à la charge de l'association. Nourriture exécrable voire périmée car conservée dans de mauvaises conditions.

Nous avons le sentiment d'avoir joué le rôle de bouche-trous pour nos collègues Parisiens qui nous ont confié des missions qui relevaient de leurs engagements quotidiens et non de JO.

Déplacements en véhicules idéal pour la période 1/3 de temps sur toutes les distances grâce au peu de circulation.

Remboursement des frais non effectif au 10 janvier 2025, valorisation totalement incertaine.

Nous ne pouvons pas dire ne pas avoir pris de plaisir comme exprimé dans les médias.

Nous avons participé à la valorisation de la Protection Civile lors de cet événement.

**Nous avons participé à cet évènement Centennal.**

## **FORMER**

**7391 personnes formées !**

*Toujours un peu plus !*

*Quelques changements structurels imposés par les organismes législateurs.*

Suivant Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours (NOR : IOME2411563A) de nombreuses choses ont changées.

Définition d'une filière grand public, Gestes Qui Sauvent (GQS) et Premiers Secours Citoyen (PSC) avec délivrance du « Certificat de Compétences de Sauveteur Citoyen ».

le diplôme PSC1 est réputé caduque au bout de 5 années sans sessions de formation continue de 3 heures minimum annuel.

Formations Professionnelles avec les formations de Secouristes (PSE1) et d'Équipiers Secouristes (PSE2)

Pas de changement notable des programmes et du taux horaire.

Création d'une filière Sauvetage Nautique et redéfinition du BNSSA avec plusieurs options.

Confirmation de la directive de 2020, seules les associations et organismes agréés de Sécurité Civile ont le droit de former le public et les professionnels aux formations régies par le ministère de l'intérieur.

La filière Formation reprend ces thèmes.

L'agrément départemental de formation disparaît. Le Ministère va donner aux Fédérations l'agrément global et en fonction des compétences déclarées par les associations.

La Fédération doit diffuser des nouveaux référentiels pour chaque formation.



Il a en charge la diffusion de ces agréments au niveau départemental, le Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises informera les préfetures de ces données.

Les recommandations nationales sont diffusées par la DGSC-GC.

Les jurys d'examen en préfecture sont maintenus, sans présence des médecins. Ils sont composés d'un formateur CEF Président de Jury et de 3 représentants d'associations différentes. Le formation continue annuelle pour toutes les compétences se fait à partir du programme fournis par la DGSC GC et est diffusé à toutes les Fédérations avant la fin de l'année.

Chaque Fédération ou organisme agréé à l'obligation d'accepter une formation continue effectuée en dehors de son organisme.

Il y a bien équivalence avec les filières de l'INRS pour plusieurs diplômes :

SST et PSC, Formateur SST et Formateur PSC sous réserve d'acceptation par l'organisme habilité par la Sécurité Civile

Un formateur SST non titulaire de la PIC F ne peut enseigner le PSC s'il n'est pas à jour de son Maintien et Actualisation de compétences SST.

Les formateurs des autres spécialités dépendent de leurs autorités d'emploi.

La formation permet la grande majorité des rentrées financières, le renouvellement constant de l'équipe et des compétences de ses participants.

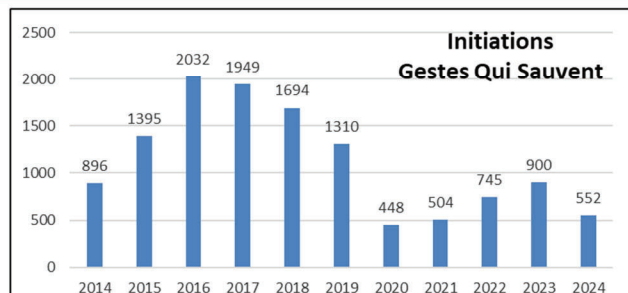
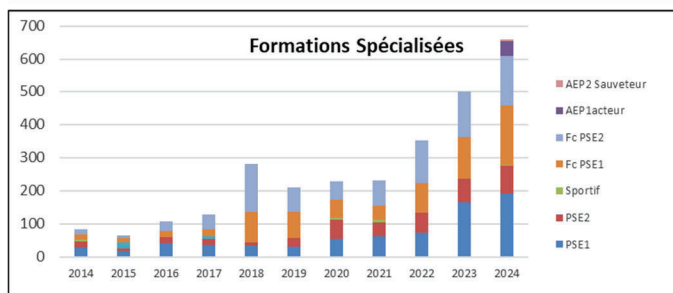
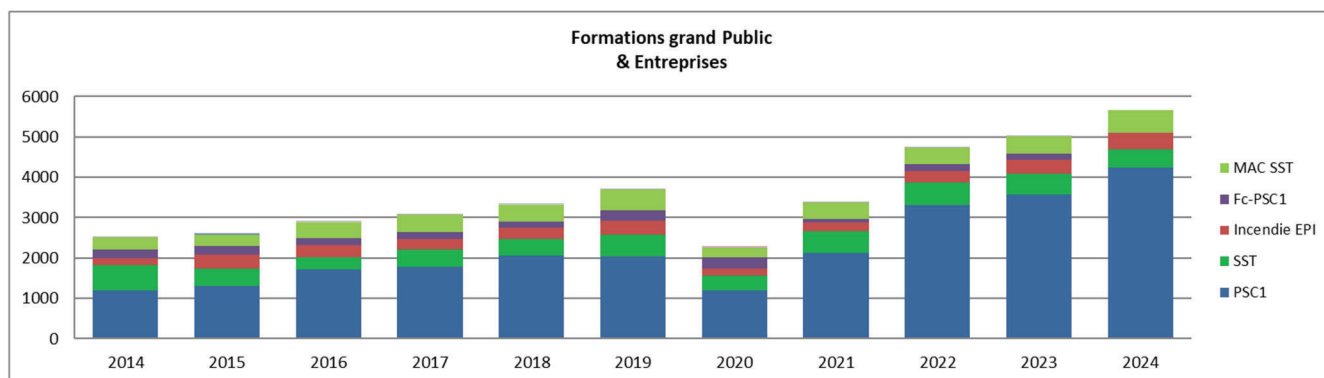
33 Formateurs actifs constituent notre équipe pédagogique.

Ils sont tous à jour de la formation continue 2025 dispensée selon les directives du Ministère de l'Intérieur et de notre Fédération depuis le 15 juin 2024.

4 Concepteurs de Formations  
 1 Formateur de Formateur SST  
 36 Formateurs PAE-F PSC  
 18 Formateurs PAE-F PS  
 34 Formateurs titulaires de la PIC F  
 20 Formateurs PAE-F SST  
 1 Formateur PAE F CPS-ID

15 Formateurs PAE F EPI  
 10 Formateurs PAE F GQS.  
 1 Formateur APS-ASD  
 1 Formateur Damage Control  
 2 Formateurs PRAP-IBC  
 2 Formateurs Aide et écoute psychologique

Ces formateurs et leurs aides ont effectué **10 140 heures de présence**  
 58 358 heures de formation dispensées.



Les concepteurs de formation ont participé pour le SID-PC 91 à plusieurs jurys d'examens soit comme examinateurs soit comme Président de jury.

Législateur	Type de formation	Nb Stagiaires	Taux de réussite	Heures formés	Nb Sessions	Heures Présence formateur	Nb Formateurs	Villes	Au local Lisses
Minitère de l'Interieur	GQS initiation	552	100,00%	1104	56	168	16	19	
	PSC1-PSC (+676)	4235	99,99%	29645	464	4176	37	57	166
	PSE1 (+27)	191	98,00%	6685	20	1600	6	2	19
	PSE2 (+11)	84	99,00%	2436	9	540	5	2	9
	Formateur PSC	10	100,00%	850	1	246	4	1	1
	Formateur PSE	6	100,00%	276	1	50	2	1	1
	Formateur GQS	7		42	1	10	1	1	1
	Fc PSC1 (-28)	105	100,00%	630	14	112	6	8	
	Fc PSE1 (+54)	179	100,00%	1253	35	490	8	2	33
	Fc PSE2 (+17)	154	100,00%	1078	30	420	8	3	29
	Fc Formateur PSC	36	100,00%	252	4	64	2	2	2
	Fc Formateur PSE	19		133	3	48	3	2	1
	Fc Formateur de Formateur	4	100,00%	24	2				
INRS	SST (-71)	466	99,99%	6524	65	1040	13	32	9
	APS-ASD	20	100,00%	440	2	50	1	2	
	PRAP IBC	7		105	1	16	1	1	
	Ergonomie d'effort	35		140	3	12	1	2	
	Formateur SST	0							
	MAC (+116)	562	100,00%	4496	82	820	14	26	14
	Mac F SST	12		252	2	42			
APSAAD	Incendie EXT (-128)	180	100,00%	360	11	33	5	9	
	Incendie EVA	58		116	3	9	2	2	
	Incendie EPI (+69)	403		1209	36	144	11	22	
	Formateur EPI	0							
Divers	Damage Contol	10		60	1	12	1	1	
	Initial PSMS	0							
	Fc PSMS	6		36	1	6	1	1	
	Accidents domestiques	0							
	Formateur AEP	2		140	2				
	AEP1 Acteur	43	100,00%		2			2	1
	AEP2 Sauveteur	5	100,00%	70	1	32	2	1	1
	Total	7391		58356	852	10140			287
	Type de formation	Nb Stagiaires		Heures formés	Nb Sessions	Heures Présence formateur			Au local Lisses

## LE MATERIEL DE FORMATION

*Usage et usure normale, nouveaux investissements et rénovation périodique !*

Nous disposons actuellement de :

### Mannequins et troncs

- 18 mannequins de la gamme LAERDAL. Ils sont remis à neuf à chacune de leur réintégration mais sont d'une génération qui n'est plus maintenue.
- 9 troncs d'entraînement d'appoint
- 18 mannequins Bébé spécialisés pour l'apprentissage de la réanimation cardio-pulmonaire
- 10 mannequins Bébé pour l'apprentissage de la désobstruction des voies aériennes

Ces équipements ne sont plus fournis et sont communs pour le RCP dans la gamme QCPR

- 3 mannequins Junior, 17 troncs Junior
- 1 mannequin d'entraînement en piscine
- Un lot de 6 troncs pour les formations GQS

#### **Défibrillateurs**

- 20 défibrillateurs de formation FR2, Philips, Zoll, Ylea,
- 6 défibrillateurs Laerdal QCPR

#### **Matériels spécifiques**

- 3 lots complets de matériel pour l'enseignement du PSE1,
- 1 lot complet complémentaire au PSE2,
- 3 lots de matériel pour la formation Équipier de Première Intervention Incendie et manipulation des extincteurs dont 1 lot en réalité virtuel,
- 1 lot de matériel pour les formations APS-ASD constitué principalement d'un lit médicalisé, d'un lève-personne, d'un fauteuil roulant, de draps de glisse

#### **Matériel divers**

- 4 rétroprojecteurs portatifs
- 8 vidéoprojecteurs
- 1 rétroprojecteur et 3 vidéos projecteurs sont à disposition dans les salles de formation du local.

Tous les outils pédagogiques nécessaires à la formation sont soigneusement rangés à la fin de chaque session. Cela évite d'avoir à rechercher et à investir tous les ans.

Le matériel PSE1 – PSE2 – APS-ASD a été regroupé dans une seule armoire.

***Le matériel opérationnel présent dans nos véhicules n'est en aucun cas utilisé lors des formations.***

## **NOS MOYENS**

### **NOS MATERIELS ROULANTS :**

***Stabilisation des investissements, entretien normal !***

***42228 Km parcourus en 2024 !***

*Depuis 2006 nous sommes venus vers la gamme de la série Ambulances à la norme NF-1789.*

« **ROCADE5** » VPSP équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2013 a désormais 12 ans. Il a fait 105 sorties, parcouru 7436 Km en 2024, il totalise 85466 Km

« **AVERELL2** » VPSP équipé par « Petit Gruau », acheté neuf en février 2020. Il a fait 86 sorties, parcouru 6654 Km en 2024, il totalise 49313 Km

« **LUCKY6** » VPSP équipé par « Petit Gruau » acheté neuf en février 2021. Il a fait 30 sorties, a parcouru 2582 km en 2024, il totalise 18953 km.

« **JUMPER5** » VPSP équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2023. Il a fait 53 sorties, a parcouru 3457 KM, il totalise 8629 Km.

« **EMMETT1** » VPSP équipé par « Petit-Gruau », acheté neuf en 2023. Il a fait 41 sorties, a parcouru 7234 Km en 2024, il totalise 9069 Km

Nous allons encore pouvoir aligner cinq véhicules normalisés NF1789 de grande capacité de moins de 12 ans sur nos opérations de secours.

« **WILLIAM1** » VLHR 4x4 est arrivé en Novembre 2016. Il a 9 ans, a parcouru 6368 km en 2024, a participé à 32 sorties en DPS en 2024, il totalise 84298 Km.





Il a une vocation de polyvalence : transport de personnel (5 personnes), transport du matériel de formation, pouvant tracter les remorques : incendie, bateau ou PSA... Usage en tout chemin sur DPS, véhicule de liaison lors des sessions d'initiation GQS en Ile de France.

Il est affecté aux missions de Maraudes depuis septembre.

« **RANTANPLAN1** » VTP Véhicule de Transport de Personnels 9 places est arrivé en octobre 2023, il a fait 20 sorties, a parcouru 3719 km en 2024, il totalise 3989 Km.

« **JOE** » SSV, véhicule tout terrain est consacré à l'extraction de victimes en milieu difficile. Il a 6 ans. Il a participé à 14 sorties en 2024, principalement les cross. Il a été équipé d'un lot de secours. Il est transporté dans le Véhicule Tout Usage JACK.

« **JACK** » Camion de soutien aux populations, est arrivé en mars 2019, il a participé à 18 sorties en 2024 et effectué 4778 Km. Il totalise 24832 km.

Il sert au transport et entreposage du SSV mais aussi à l'acheminement du matériel nécessaire à la mise en œuvre d'un centre d'accueil, de poste de secours, et de salle d'enfumage pour les formations incendie éventuellement et encore comme chambre de formation pour le CPS-ASD.

La « **Remorque PSA** » dans laquelle est entreposée tout le matériel nécessaire à la mise en place d'un Poste de Secours Avancé de 12 m<sup>2</sup> mise en service en 2000, du haut de ses 25 ans, elle a participé à 5 sorties en 2024. Le matériel qui l'équipe a été totalement renouvelé cette année.

« **CALAMITY** » La Barque de sauvetage acquise en juin 2017, a fait 2 sorties d'entraînement en 2024.

La « **Remorque formation Incendie** », acquise en 2011, a fait 30 sorties en 2024. Le matériel qui l'équipe sera renouvelé en 2025.

Comme tous les ans nous avons eu à gérer plusieurs difficultés mécaniques sans gravité et plusieurs interventions de carrosseries.

Depuis que les véhicules sont systématiquement mis en charge dans le local et qu'un chargeur a été monté sur Jack, nous n'avons plus de problème des batteries.

### **Oxygénothérapie :**

*Retour vers une consommation normale !*

Un contrat annuel de 10 bouteilles de 5l à manomètres intégrés avec la société « AIR LIQUIDE » est en cours. Ces bouteilles ont fait partie d'un changement de technologie proposé par le fournisseur en 2024.

### **La radio communication :**

*Sans convenir toujours complètement !*

*Il correspond aux spécifications de fréquence Fédérale*

Le sujet de la fréquence Radio est un sujet qui a toujours été délicat au sein de notre Fédération. L'exonération de taxes, intervenue en 2012, ne l'est en fait pas totalement. Nous ne sommes toujours pas satisfaits car sur des départements proches c'est vers une fréquence numérique que s'est orienté le choix, rendant une fois de plus notre position délicate, au sein même de la Fédération des fréquences 400 Mhz Paris, Nice, le Val d'Oise sont apparues.

Et pourtant nous sommes à la norme définie par notre Fédération.

Notre équipement en moyens radios nous permet une belle opérabilité avec les départements dans lesquels nous nous sommes déplacés. Ainsi que des très bonnes liaisons de moyennes distances entre nos véhicules.

Grace à de nouvelles acquisitions notre parc radio est à ce jour composé de :

- 8 postes analogiques/numériques mobiles dans les véhicules.
- 24 portatifs analogiques/numériques sur 4 bases de chargement.
- Un relais a été reçu en 2023 et mis en œuvre 2 fois en DPS.

## **Le Local :**

### **« Centre de formation de la Protection Civile de l'Essonne » !**

L'achat de ce local de 210 m<sup>2</sup> (215 000 €uros en Janvier 2015, avec un prêt sur 12 ans équivalent au loyer précédemment payé, entièrement remboursé par anticipation en novembre 2020) et ses aménagements de 75 m<sup>2</sup> nous permettent le stationnement à l'abri d'une partie des moyens roulants, le stockage du matériel de formation, d'urgence et de rechange.

Avec ses salles de réunion et de formation, sa réserve et son garage, cet investissement est un atout dont nous nous félicitons.

Nous avons changé et remis à la norme le dôme de toiture avec ses vantaux de désenfumage.

Une location en mars 2023 de la même surface dans le même bâtiment a permis de mettre à l'abri tout le matériel arrivé en 2023 et 2024 210 m<sup>2</sup>, un local de stockage, une nouvelle salle de formation de 25 m<sup>2</sup>. Nous y avons normalisé l'électricité, posé un plancher dans la salle de formation, motorisé la porte du garage.

La gestion de l'ensemble n'y est pas trop difficile grâce au sens des responsabilités de chacun.

## **NOTRE FONCTIONNEMENT**

### ***Un suivi rigoureux !***

Nécessaire aux remontées d'informations Préfectorales et Fédérales mais aussi organisateurs et aux sociétés d'assurances. Et depuis un moment aux organismes régulateurs de la formation en entreprise.

### **Accueil des nouveaux venus :**

L'accueil n'est pas optimal mais plusieurs axes de progrès ont été mis en place. La motivation des nouveaux adhérents doit être vérifiée à chaque candidature.

Au vu des différents textes de loi en vigueur, nous faisons de nombreux rappels à la responsabilité individuelle. Nous insistons auprès de chacun pour que les vaccinations soient maintenues à jour, dégageant l'Association de cette prise en charge pouvant être jugée comme de l'ingérence dans la vie privée.

Afin de répondre à une demande de sécurisation des intervenants chaque nouvel équipier remet avec son acte d'engagement, un extrait de casier Judiciaire.

Le passeport bénévole, « bilan d'activité » sur e-Protoc permet à chacun d'avoir une trace de ses activités.

### **La Gestion des Dispositifs Prévisionnels de Secours :**

Pilotée par Christele HUBERT et Naseerudeen MEEAJANE, permet à chaque équipier d'avoir une vision globale des postes de secours programmés au travers du site e-Protoc. Chaque engagement est confirmé lors de la réunion d'équipe mensuelle. Les fiches de postes permettent un suivi précis de la participation.

Un responsable pour le poste est désigné, il assure :

- La liaison entre les équipiers,
- La diffusion précise des horaires, des renseignements particuliers et des modifications éventuelles (changement d'heure, manifestation annulée...),
- La rédaction du compte-rendu final de poste et sa transmission au responsable du suivi des postes.

Depuis le début de l'année 2023, les comptes rendus sont scannés et archivés sur le NAS.

Réalisée par Nicolas CATE, la tâche de suivi des postes permet la proposition de remboursement des frais personnels de chaque équipier mais surtout permet la réalisation du bilan annuel des activités.



La saison 2025 sera ainsi planifiée comme les autres années. Connaissant bien nos moyens, nous éviterons encore de nous engager sur plus d'assistances simultanées que ne le permet notre matériel et surtout notre effectif, préférant assurer de notre présence les organisateurs qui comptent sur nous.

La demande de renfort très forte sur les autres départements nous rend très prudents sur les engagements car il nous semble fort peu probable de pouvoir être renforcé dans ces conditions.

Le référentiel (RNMSC-DPS depuis octobre 2006) relatif à la mise en place des dispositifs de secours clarifie bien le dimensionnement nécessaire des équipes, les compétences requises, le matériel à mettre en place, la formalisation par une convention.

Nous constatons une mise en concurrence systématique de la part des organisateurs vis-à-vis de toutes les associations agréées de Sécurité Civile lors des négociations préliminaires, une exigence toujours grandissante relative aux moyens engagés, aux forfaits financiers, aux documents administratifs à fournir réciproquement et à la remise des fiches de suivi des victimes aux organisateurs en fin de manifestation.

La délégation d'agrément de Sécurité Civile transmise par la FNPC en Octobre 2006 à l'ADPC 91 est renouvelée pour 2025 au vue de nos bilans.

Il est à noter que depuis le 25 juin 2021 il est bien précisé par la Direction de la Sécurité Civile Gestion des Crises que seules les associations agréées de Sécurité Civile sont autorisées à contribuer aux Dispositifs Prévisionnels de Secours. Les Sapeurs-Pompiers peuvent le faire dans le cadre de UDSP avec du matériel n'appartenant pas aux SDIS, et à condition que la couleur des véhicules ne soit pas rouge et que leur tenues soient différentes. Les Sociétés privées sont exclues du dispositif.

Ce dispositif est mis en place dans le cadre du financement des associations lors des réquisitions par l'État.

### **Remboursement des frais Bénévoles :**

En remplacement des Chèques Repas du Bénévole devenus trop difficiles à gérer, chaque équipier engagé est remboursé de ses frais kilométriques (0.5 € du Km entre chez lui et le local) et de repas (20 euros par mission).

Le suivi en est fait au travers du fichier des activités chaque mois.

### **Les Abandons de frais :**

*Un dédommagement indirect conforme à la loi !*

Depuis la loi du 6 juillet 2000 (article 41 de la loi n° 2000-627), les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité associative, en dehors de ceux déjà pris en charge directement par l'association, peuvent, s'ils n'en demandent pas le remboursement, bénéficier de la réduction d'impôts applicable au titre des dons aux œuvres ou organismes d'intérêt général. Comme pour les dons manuels, la réduction d'impôt de l'abandon des remboursements de frais est égale à 66% du montant des frais engagés dans la limite de 20% du revenu imposable.

La formule mise en place il y a 19 ans, a permis de dédommager indirectement les bénévoles d'une partie de leurs frais sous forme de déductions fiscales en 2024.

### **Les uniformes et tenues :**

*Sujet toujours délicat sur 2024 !*

Il y a 18 ans notre Fédération définissait une gamme de vêtements qu'elle a modifié en 2016. Nous avons choisi les pantalons, les polos, les vestes polaires.

Les équipiers les plus actifs ont vu leur uniforme renouvelé, en restituant leur ancienne tenue qui a été reconditionnée. Les nouveaux équipiers sont eux équipés d'un pantalon, d'une veste polaire et d'un polo, reconditionnés et remplacés au bout de 1 an d'activité et 10 postes effectués.

Deux fournisseurs sont à notre disposition depuis 2023.



## **La gestion Administrative des formations**

### **Consolidation dans la gestion !**

*Certification, mais nécessité d'une rigueur constante.*

Chaque formateur est autonome dans son organisation : il demande l'ouverture d'un stage qui dès lors fait l'objet d'une convention, géré sur la base formation fédérale et sur e-Protoc.

Un ordinateur avec imprimante-photocopieur est à disposition au local pour les formateurs. Ils y saisissent dans une base de données, les références des stagiaires. La transmission des données sur clef USB couplée au dossier administratif fonctionne très bien.

Les données saisies prennent une numérotation unique au passage dans la base de gestion des formations. Les stagiaires formés deviennent des adhérents pour une année après la transmission du fichier au Secrétaire Général.

**Une évolution, révolution** a eu lieu en 2020 avec la mise en place d'une base Fédérale offrant la possibilité de règlement en ligne notamment. Cette base doit encore évoluer.

Les diplômes PSC et PSE, Certificats de formation continue divers peuvent être directement reçus par les stagiaires dès validation du dossier par messagerie et au format électronique.

Seules les inscriptions prépayées par Carte Bancaire sont possibles car il est trop complexe de gérer les différents modes de règlement sans intervention manuelle.

Les règlements par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation n'est pas pris en compte par l'ADPC91 car trop difficile à suivre et imposant trop de tracasseries administratives.

Les tracasseries administratives sont aussi le cas avec les OPCO et France Travail.

La rigueur de cette gestion est indispensable car nous avons à justifier régulièrement de cette activité et à délivrer plusieurs duplicatas dans l'année, parfois sur plusieurs années d'archives.

Nos archives remontent à 1992, depuis la mise en place de la gestion des attestations AFPS par l'Association.

La « **Certification QUALIOPI** » est un indispensable depuis janvier 2022 pour tous les organismes de formation, nous avons remis à jour toutes nos procédures.

Nous avons suivi la procédure de certification en juin 2022 et obtenu notre propre agrément.

Un pré-audit a eu lieu en septembre 2024 avec un renouvellement prévu en mars 2025.

### **Le Chèque Emploi Associatif :**

*Pour la rémunération des intervenants vacataires !*

Depuis janvier 2004, Le Service CEA de l'URSSAF permet une formule allégée pour la gestion des vacataires intervenants des associations, Il permet à l'ADPC91 de pouvoir employer l'équivalent de 3 salariés à temps plein et de leur verser une rémunération.

Un numéro de Siret a été attribué par l'INSEE (n° 478 704 406 00014). C'est la caisse de retraite Humanis qui gère les points des cotisations.

Le Crédit Mutuel au travers de notre compte courant gère les mouvements de fonds nécessaires.

La rémunération se fait sur la base minimum du SMIC horaire augmenté de 10%, correspondant à la part des congés payés. Le calcul se fait pour la durée d'une formation standard à 12 heures.

Cette rémunération est plafonnée à 30% de la somme encaissée pour le stage.

### **Le Service Civique :**

*Une expérience positive pour plusieurs personnes !*

- LEMAIRE Thomas du 01/09/2023 au 31/03/2024
- CHEVAILLIER Gwendoline du 31/10/2023 au 31/08/2024
- BUREL Emma du 01/11/2024 au 30/04/2024
- DENDANI HAMADOUN Sofya du 01/01/2024 au 31/07/2024
- KADRI Clément du 01/01/2024 au 01/08/2024
- XEMARD Marie Loue (Contrat rompu démission car déménagement en Belgique) du 01/07/2024 au 03/09/2024
- SOUCHON Florian du 01/07/2024 au 28/02/2025

Outre leur participation accrue sur les manifestations, ces équipiers à part entière ont à leur charge l'entretien du local, des véhicules et de leur approvisionnement en petit matériel, ainsi que quelques tâches de gestion administrative.

*Elle pourrait être remise en cause avec de nombreux changements de règles.*

### **Le Service National Universel :**

*Une expérience plus contestable !*

Cette année nous n'avons investi du temps pour le Service National Universel. (SNU)

Nous n'avons reçu aucune demande de participation car c'est l'Union Nationale de Sapeurs-Pompiers qui s'est positionné sur ce sujet.

Il nous est difficile malgré certaines demandes ponctuelles d'intégrer dans notre équipe des personnes non formées pour une période de 80 heures, de leur fournir une tenue et d'en assurer toute la gestion administrative.

### **Les Assurances :**

*Un partenariat fédéral avec la MAIF !*

Depuis 2007, ce partenariat spécifique a permis d'assurer les équipiers dans le cadre de l'ensemble de leurs activités associatives. Ce contrat couvre également les prêts de salles de formations lors des activités extérieures et l'assurance du local, base de l'association.

Depuis 2010, la MAIF propose des formules attractives pour le parc automobile. (Garanties améliorées, assistance sans minimum de kilométrage). Le statut des remorques est associé aux véhicules qui les tractent.

Propriétaire de notre local la Fédération nous facture une part de cette cotisation d'assurance.

### **Le Financement de nos activités :**

Notre comptabilité est assurée par Christine BRIFAUD. Elle assure le suivi des comptes, la gestion courante et les relations avec la banque, les relances de factures impayées. Une nécessité de gestion au plus près, avec des recherches d'économies pour boucler un budget annuel qui dépasse les 400 000 €.

Le tableau suivant montre le soutien financier accordé par les organismes publics.

€uros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subventions 196 communes</b>	1340	1240	1240	3150	1900	2150	6300	3000	2850	880	5300
Conseil Général de l'ESSONNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve parlementaire	2000	0	0	2000	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Conseil Régional								21000	0	0	0
Subvention DGSC-GC								110000	0	0	0

Avec notre décision d'affecter les fonds versés par les communes au projet de soutien humanitaire, maraudes, et l'effort fait par les équipiers investis dans les demandes de subventions, nous avons constaté une augmentation de plus de 80% des fonds recueillis.

Nous remercions les Mairies de **Avrainville** (100€), **Bièvres** (250€), **Breux-Jouy** (100€), **Brunoy** (1000€), **Cheptainville** (100€), **Congerville-Thionville** (100€), **Corbeil Essonnes** (2000€), **Evry** (800€), **Igny** (150€), **Le Plessis-Pâté** (100 €), **Vert le Grand** (100€), **Yerres** (500€),

Pour un montant total de **5300 €**.

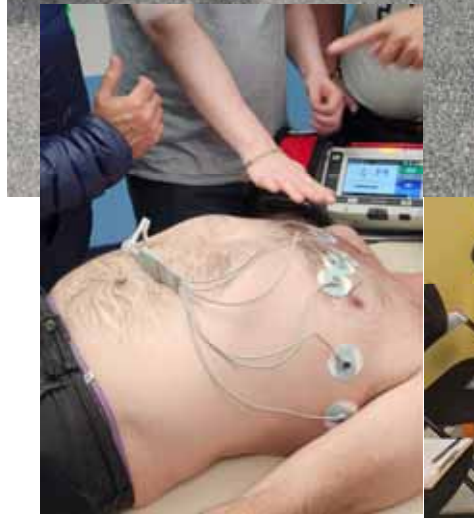
Nous ne pouvons que regretter le manque d'implication des autres communes du département.

La réponse fournie par le Conseil Département de l'Essonne pour le manque d'aide est :

« Le Conseil Départemental ne peut subventionner un prestataire ».

Nous sommes en effet considérés comme un prestataire pour notre participation sur 2 formations PSC, La formation de 4 agents au PSE, notre participation sur 5 DPS. A méditer !

Les relations avec le Conseil Régional est assuré par la zone Ile de France qui ne reverse rien.





## Mécénat et donation :

Quelques dons nous ont été fournis par des particuliers, du matériel principalement.

## Nos recettes habituelles :

Les recettes de Dispositifs Prévisionnels de Secours couvrent habituellement les frais d'entretien des véhicules et le renouvellement des consommables.

Les nécessités d'investissement (renouvellement de véhicule, aménagement des locaux ...) reposent essentiellement sur les rentrées financières générées par les formations.

Nous n'avons pas augmenté nos tarifs depuis près de 12 ans en matière de formation, pour ce qui est des postes de secours des négociations particulières peuvent avoir lieu lorsque les moyens mis en place sont plus importants. Nous n'avons pas changé ces tarifs de base depuis plus de 8 ans.

La rémunération pour les postes réalisés hors département (elle dépend de la durée de la mission et des moyens mis en œuvre) se fait sur la base d'un tarif préconisé par la FNPC (0,40 € du Kilomètre parcouru, 3€ de l'heure en poste par équipier, 260€ l'engagement d'une ambulance, 70€ celui d'un autre véhicule) et appelé « solidarité Nationale » est vraiment très faible et couvre à peine les frais réels de la mission.

Une autre tarification est appliquée pour Paris petite couronne.

## La communication :

- **[www.adpc91.org](http://www.adpc91.org)**, redirige la communication principalement vers le site Fédéral.  
Une refonte de ce domaine a été faite en 2024  
Une implémentation proche de celle de la Fédération **<https://essonne.protection-civile.org>** est en double pour le moment.
- **[Essonne@protection-civile.org](mailto:Essonne@protection-civile.org)** est le courriel diffusé sur les médias. 30 messages par jour en moyenne sont à traiter, il est appelé à être appelé à moyen terme par : [contact@essonne.protection-civile.org](mailto:contact@essonne.protection-civile.org).
- ***www.protection-civile.org site de la FNPC regroupe plusieurs fonctionnalités :***
  - Informations générales grand public
  - Espace documentaire, site d'espace membre de la Fédération qui permet de retrouver des documents et directives institutionnelles
  - E-Protec, pour la gestion des personnels, du matériel et des activités
  - E-Compta pour la consolidation les comptes tout au long de l'année
  - E-Boutique pour l'achat de « goodies » et documents édités sous le sigle FNPC
  - Gestion des formations avec inscriptions en ligne : **<https://formation.protection-civile.org>**.
  - E-learning pour l'auto-formation: **<https://campus.protection-civile.org>**.
  - Gestion dynamique sur postes de secours « ARGOS »

La maîtrise des médias avec la messagerie et les réseaux sociaux est très délicate et a valu à plusieurs équipiers certains rappels à l'ordre.

### • ***La Permanence Téléphonique : Point d'entrée vocal de l'ADPC91 !***

Le numéro **01 60 75 40 96**, présent dans tous les médias depuis près de 44 ans, permet d'asseoir la notoriété de notre association.

La permanence est tenue chaque semaine par un volontaire de l'équipe. Il renseigne l'appelant en fonction de ses demandes et l'oriente soit vers la gestion des postes de secours, soit vers le formateur qui organise le stage le plus adapté à sa demande, soit vers l'un des membres du bureau. 10 personnes ont assuré cette fonction en 2024.

La permanence Inter associative a été tenue par deux personnes.

Le déménagement de la ligne téléphonique au local effectué en 2019 avec l'installation d'un routeur et d'une liaison par fibre optique a permis la mise en place d'un serveur NAS pour une meilleure fédération des données, l'implantation d'une unité de télésurveillance, un archivage des données historiques, une sauvegarde et une accessibilité simultanée via « Synology Drive » sur plusieurs postes de travail distants.

Nous avons également l'accès aux données par wifi dans les salles de formation. Plusieurs gros incidents avec la liaison fibre de SFR pas plus fiable que l'ancienne liaison ORANGE.

Le local numéro 8 n'a pu être équipé de la fibre, il l'est donc en ADSL ORANGE.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident directement et indirectement :

- Nos élus,
- Nos membres bienfaiteurs,
- Nos membres adhérents,
- Les responsables de nos entreprises, nos supérieurs hiérarchiques, qui savent fermer les yeux lorsque les activités associatives ont tendance à empiéter légèrement sur le professionnel.
- Tous les soutiens divers de notre activité humanitaire maraudes.
- Chacun de celles et ceux d'entre vous qui ont fait dons de matériels divers,
- Les entreprises qui nous font confiance pour la formation de leurs personnels.
- Les organisateurs d'événementiels qui nous confient la mise en place de leurs dispositifs prévisionnels de secours.
- Les Sapeurs-Pompiers qui comptent sur nous en cas de grave incident.
- Les Médecins du SAMU qui ont su nous faire une grande confiance durant la période difficile en nous confiant des missions de secours à personnes.

**27097 heures de bénévolat réalisées au grand plaisir de tous !**  
(Soit un équivalent Bénévole de 379 358 Euros\*)

Espérons que grâce à la volonté de chacun de continuer dans cette voie, à une remise en cause continuelle de nos habitudes, de nos connaissances, de nos moyens, il nous sera permis de poursuivre. Espérons que vous tous, les organisateurs, les sportifs, les stagiaires, les entreprises vous nous accorderez la même confiance pour les années à venir.

Et que malgré l'adaptabilité dont nous avons fait preuve il nous sera possible dans les prochains mois de retrouver une routine de fonctionnement hors gestion de crise.

Nous sommes fiers de porter les couleurs et les valeurs de la  
**Fédération Nationale de Protection Civile**  
Une fédération qui bouge sans se faire remarquer.  
Première association agréée de Sécurité Civile de France.



# Formations Premiers Secours.



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER · SECOURIR · FORMER

[www.essonne.protection-civile.org](http://www.essonne.protection-civile.org)

[Contact@essonne.protection-civile.org](mailto:Contact@essonne.protection-civile.org)

**01 60 75 40 96**

AIDER

Planning, Inscription et règlement possible en ligne sur :  
[www.formation@protection-civile.org](mailto:www.formation@protection-civile.org)



FORMER

SECOURIR



Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne  
Boîte Postale 238 – 91007 EVRY cedex, France

Association agréée N°W912000935 JO du 24.11.1966 et 02.10.1967 - Membre de la Fédération Nationale de Protection Civile  
Agrément Organisme de formation N°1191 06979 91 - Agrément de Sécurité Civile depuis 2006 - N° SIRET : 478 704 406 00014



**PROTECTION CIVILE**  
**AIDER · SECOURIR · FORMER**



**[www.essonne.protection-civile.org](http://www.essonne.protection-civile.org)**

***Tél : 01 60 75 40 96***

***Courriel : [contact@essonne.protection-civile.org](mailto:contact@essonne.protection-civile.org)***

**Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne**

Boîte Postale 238 91007 EVRY Cedex - Siret : 47870440600014 - Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile  
Association agréée N°W912000935 JO du 24/11/1966 & 02/10/1967 - Agrément de Sécurité Civile Délégué depuis 2006  
Agrément départemental pour la formation N°93-4653 du 30 Septembre 1993 - Agrément organisme de formation N°1191 06979 91